

N/REF : 2/06/2026 16H20 C:000039 I:00282
V/REF : AC/C47932
V/Email reçu le Mardi 02/06/2026 a 16H20

SELON DEVIS N° 6040051

V/REF.IMM. PLT

IMMEUBLE : CL.DE LA PILATE -PLT
49/51, RUE DE LA PILATE
11/13/21/23, R.DES 25 FUSILLES
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

Rennes, le 23 Juin 2026

Référence Marché: 024089-MNU-001

LOCALISATION : MADAME LUZALA SOFIA
PLT-01-51, LE CLOS DE LA PILATE, LOGEMENT N° 102140 TYPE 4, PORTE 41
TEL PORTABLE : 0645531575 EMAIL : SOFIALUZ35@YAHOO.FR

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 6040051 du 09/04/2026 d un montant de
1021,68€ TTC

Donneur d'ordre : Mme E LECLAIRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 22/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE PORTES COULISSANTES AFIN DE CRÉER UNE SÉPARATION
DANS LE SÉJOUR POUR CRÉATION D'UNE CHAMBRE PROVISoire, 2 PORTES DE
PLACARDS COULISSANTE BLANC H 250 X L 180 CM, 1 PORTE DE PLACARD
COULISSANTE BLANC H 247,5 X L 62,20 CM, RAILS
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 23/06/26 a 10H20 Mme E LECLAIRE

09/06 : MSG REP

MG TT EMAIL ENVOYÉ LE 02/06/26 A 11H01 MME E LECLAIRE

BB TT EMAIL ENVOYÉ LE 09/04/26 A 18H17 MME M LE ROUX

SUITE A DONNER : OUI. LE 08/06/2026 A 17:49

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	928,80	928,80
	TOTAL H.T.		928,80
	T.V.A. a 10,00%		92,88
	TOTAL T.T.C.En EURO		1021,68

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.